



Conseil Général de la Commune Cuarny  
Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

**La séance est présidée par le Président Raymond Morel.**

**Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation de nouveaux membres.
4. Préavis N°4/2025 : budget de fonctionnement 2026. Rapport-débat-décision.
5. Préavis N°5/2025 : crédit d'investissement pour la rénovation du mur d'enceinte de la place de jeux. Rapport-débat-décision.
6. Préavis N°6/2025 : crédit d'investissement pour le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église. Rapport-débat-décision.
7. Préavis N°7/2025 : crédit d'investissement pour la création d'un caillebotis devant la porte de la déchetterie pour prévenir les inondations. Rapport-débat-décision.
8. Préavis N°8/2025 : crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison de commune et remise aux normes de son installation électrique. Rapport-débat-décision.
9. Préavis N°9/2025 : révision des statuts du SDIS. Rapport-débat-décision.
10. Communications de la Municipalité.
11. Interventions individuelles.

Le Président, Raymond Morel, ouvre la séance à 20h<sup>15</sup>.

Christian Gendroz et Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice.

Le Président lit l'ordre du jour et demande si les membres du CG ont des commentaires à y apporter.

Aucun commentaire.

Le Président met l'ordre du jour en votation : accepté à l'unanimité.

**Point 1 : Appel**

**Démission :**

Willy Dutoit

**Sont excusé·e·s :**

Burgy Henri, Burgy Catherine, Cartier Patricia, Ceppi Compaoré Catherine, Christin Frédy, Clausen Jocelyne, Gendroz Joe, Gendroz Katia, Peguiron Didier, Roulier Jean-Marc

Sont absent.e.s :

Arlette Pichonnaz

Membres présents et quorum :

28 conseillers et conseillères sont présent.e.s sur 39 ; le quorum (13) est atteint.

### **Point 2 : Procès-verbal**

Le Président demande aux conseillers et conseillères si des remarques ou des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.

Il n'y a pas de remarque.

Mise en votation :

Acceptations : 24      Refus : 0      Abstentions : 3

Le procès-verbal du 15 septembre 2025 est accepté.

### **Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.**

Ismaël Berne souhaite être assermenté.

Le Président lit le serment du Conseil Général qu'Ismaël Berne promet de respecter.

### **Point 4 : Préavis N°4/2025 : le budget de fonctionnement 2026.**

Le Président donne la parole au Syndic, Frédéric Leu et à la boursière, Fabiola John pour la lecture du préavis n°4/2025 et les explications du budget.

Le Syndic explique qu'en prévision du passage à MCH2, seules les charges courantes figurent dans le budget de fonctionnement et que les autres charges (tels les entretiens et les travaux) font l'objet d'un crédit d'investissement. Ce changement de plan comptable demande également un ajustement des comptes et de la ventilation des montants.

Le budget 2026 prévoit un excédent de charges sur les revenus de CHF 183'371.-. Le budget a été équilibré par prélèvement sur le fonds de réserve générale. Ce dernier se chiffrait à CHF 685'324,43 au bouclage des comptes 2024.

L'écart d'excédent de charges entre le budget 2025 et 2026 est de CHF 34'919.-.

#### **EXCEDENT DE CHARGES**

Budget 2026      CHF 183'731.-

Budget 2025      CHF 148'812.-

Cette différence s'explique notamment par :

*Des charges supérieures de CHF 59'400.-*

- La forêt CHF 10'000.-
- La route CHF 9'000.-
- Les amortissements sur les crédits d'investissement CHF 7'200.-
- Le groupement scolaire CHF 20'700.-
- Le financement au déficit du Rymaje CHF 12'500.-

*Des revenus supérieurs de CHF 25'000.-*

- La péréquation financière CHF 33'400.-
- Le service des eaux CHF 17'700.-
- La location des classes du collège CHF 4'000.-

*Des revenus inférieurs CHF 33'000.-*

- Les impôts CHF 33'000.-

Rapport sur les écarts :

La parole est donnée à la Boursière, Fabiola John pour les explications des écarts (pour les explications exhaustives, voir l'annexe 1 au préavis n°4/2025).

## **2. FINANCES**

### Impôts

*210.319.00 – Défalcatons et abandons des soldes (Charges + CHF 2'000.-)*

Pour déterminer cette charge, la Municipalité s'est basée sur la moyenne des années 2023 et 2024 du boucllement de l'Administration Cantonale des impôts.

*210.404.00 - Droits de mutation (Revenus - CHF 4'000.-)*

*210.441.01 - Gains immobiliers (Revenus - CHF 10'000.-)*

Sur la base du boucllement reçu par l'Administration Cantonale des impôts au 31 août 2025, ces impôts sont imprévisibles.

### Généralité « Impôt revenu-fortune personnes physiques et bénéfice-capital personnes morales »

Le montant du budget 2025 a été calculé sur le boucllement de l'Administration Cantonale des impôts au 31 août 2025 au taux de 77%. Pour déterminer le montant du budget 2026 la Municipalité s'est basée sur le boucllement de l'Administration Cantonale des impôts au 31 décembre 2024 adapté au nouveau taux de 73% (voir procès-verbal du 15 septembre 2025).

### Généralité « Péréquation »

« La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 prévoit une péréquation sur les ressources, une péréquation des besoins structurels et une compensation des charges particulières des villes. Elle se base sur un système d'acomptes trimestriels et de décomptes annuels. Deux répartitions de charges (participation à la cohésion sociale et facture policière) sont également facturées aux communes dans ce cadre. » (cf. site web du NPIV)

Le décompte prévisionnel 2025 présentait un total en faveur de la commune de CHF 139'296.- ; le décompte prévisionnel 2026 présente un total en faveur de la commune de CHF 180'352.-.

## **3. DOMAINES ET BÂTIMENTS**

### Collège

*350.423.00 – Location de classes d'école (Revenus + CHF 4'000.-)*

Adaptation du forfait pour la location des deux classes d'école du collège qui passera de CHF 18'000.- à CHF 22'000.- en 2026, pour pallier les charges en constante augmentation.

### Forêt

320.314.00 – *Entretien (Charges + CHF 10'000.-)*

Une coupe de bois est prévue au ruisseau des *Petits Brits*.

### Généralité « préavis d'investissement »

Quatre crédits d'investissement sont portés à l'ordre du jour du Conseil Général du 15 décembre 2025 pour un total de CHF 90'000.-. S'agissant de crédit d'investissement du patrimoine administratif, l'amortissement est obligatoire. Le montant de la charge d'amortissement total se monte à CHF 7'200.-.

## **4. TRAVAUX**

### Route

430.318.01 – *Prestations de service (Charges + CHF 9'000.-)*

Achat prévu d'un deuxième radar pédagogique.

Les heures effectuées par le Municipal en charge du dicastère seront probablement assumées, dès la deuxième partie de l'année par une entreprise privée.

## **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

### Ecole

510.352.00 - *Groupement scolaire (Charges + CHF 47'888.-)*

510.366.00 - *Transport primaire-secondaire (Charges - CHF 27'132.-)*

Les augmentations sont principalement dues aux frais de personnel pour la cantine, pour l'entretien du bâtiment et aux frais afférents aux études et aux coûts futurs des bâtiments scolaires. L'augmentation du nombre d'élèves (de 25 à 29 enfants) et l'augmentation du coût par élève contribuent à l'augmentation de la charge. À noter que la charge des transports primaire-secondaire fait partie du groupement scolaire et n'est plus comptabilisée séparément.

## **6. POLICE**

### Généralité « Facture Policière »

La charge des acomptes prévisionnels 2026, pour la facture policière, reste stable par rapport aux acomptes prévisionnels 2025 soit environ CHF 35'700.-

## **7. SÉCURITÉ SOCIALE**

### Prévoyance sociale

720.351.04 – *Participation au déficit du Rymaje (Charges + CHF 12'586.-)*

Les augmentations sont principalement dues aux agrandissements des locaux pour le personnel éducatif et l'intendance, ainsi qu'au renforcement de la direction et de l'administration.

### Généralité « Cohésion sociale »

La charge des acomptes prévisionnels 2026, pour la facture relative à la cohésion sociale, est légèrement supérieure (+ CHF 2'275.-) par rapport aux acomptes prévisionnels 2025.

## **8. SERVICES INDUSTRIELS**

### Service des eaux

**810.311.00 – Achats compteurs et matériel (Charges + CHF 5'000.-)**

Le remplacement des compteurs très anciens pour maîtriser les écarts de consommation et un passage progressif à la télémetrie.

**810.314.00 – Entretien du réseau d'eau (Charges – CHF 5'000.-)**

Le budget prévu en 2025 pour le plan de vannes n'a pas été reconduit.

**810.318.00 – Honoraires et prestations de service (Charges - CHF 11'480.-)**

Moins de besoins de prestations de service.

**810.435.00 – Vente d'eau (Revenus - CHF 6'000.-)**

La consommation se situe à environ 14'000m<sup>3</sup>.

**810.481.00 – Prélèvement financements spéciaux (Revenus + CHF 34'220.-)**

Prélèvement du fonds de réserve « source » CHF 20'000.- et attribution au fonds de réserve « eau potable » pouvant ainsi procéder à l'équilibrage de ce dicastère.

### Rapport de la Commission de gestion :

Le Président remercie le Syndic et la Boursière et passe la parole à Yvette Morel pour la lecture du rapport de la Commission de gestion.

Le budget tient compte de la diminution des revenus à la suite de la baisse du point d'impôt de 77 à 73% adoptée par le CG le 15 septembre 2025 et confirmée par le Conseil d'Etat le 20 novembre 2025.

Le budget tient également compte des crédits d'investissement portés à l'ordre du jour (préavis n°5-6-7-8/2025).

Les années précédentes ont montré qu'un budget déficitaire pouvait se solder par un exercice comptable bénéficiaire. Néanmoins, la prudence est de mise et la Commission ne peut qu'encourager la Municipalité d'entreprendre des actions et de prendre les mesures nécessaires pour que les finances de la commune restent saines, par exemple en trouvant des solutions pour que les comptes de la gestion des déchets et de la distribution de l'eau potable soient équilibrés sans avoir recours aux fonds de réserves.

Le rapport se termine en recommandant aux membres du CG d'accepter le budget des comptes de fonctionnement 2026 tel que présenté et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion.

### Questions et remarques :

Le Président remercie la Commission de gestion et passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Aucune intervention.

### Mise en votation :

Acceptations : 27    refus : 0    Abstention : 1

Le Conseil Général de Cuarny,

- Vu le préavis municipal n° 4/2025 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,

Décide :

- D'accepter le budget 2026 tel que présenté.

### **Point 5 : Préavis N°5/2025 : crédit d'investissement pour la rénovation du mur d'enceinte de la place de jeux.**

La parole est donnée au Municipal, Jérémie Cartier pour la lecture du préavis.

Le mur d'enceinte de la place de jeu présente des traces de dégradations posant des risques pour la sécurité des usagers et usagères.

La rénovation est estimée à CHF 20'000.- amortis sur 10 ans.

### Rapport de la Commission :

Le Président donne la parole à Yvette Morel, Présidente de la Commission de gestion pour la lecture du rapport.

Le rapport se concentre sur l'aspect financier et ne porte ni sur la pertinence, ni sur les montants pour effectuer ces travaux. Aux vues des liquidités de la commune, le financement de la dépense de CHF 20'000.- peut être absorbé par la trésorerie courante sans recourir à l'emprunt. La durée de l'amortissement est également adaptée à la situation.

En conclusion la Commission de gestion recommande aux membres du CG d'accepter le préavis tel que présenté.

### Questions et remarques :

Le Président donne la parole aux conseillers et conseillères.

Pascal Schmid demande si la Municipalité a demandé plusieurs devis.

François Capt répond positivement et ajoute que les deux devis reçus étaient équivalents.

Il n'y a plus de question.

### Votation :

Accepté à l'unanimité

Le Conseil Général de Cuarny,

- Vu le préavis de la Municipalité n° 5/2025,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 20'000.- pour la rénovation du mur d'enceinte de la place de jeux.
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.

- D'autoriser un amortissement sur une période de 10 ans, la 1ère fois au budget 2026 pour un montant de CHF 2'000.-. Le compte 9143.05 est ouvert au bilan à cet effet.
- D'autoriser la Municipalité à compléter l'appel d'offres et à la réalisation des travaux.

### **Point 6 : Préavis N°6/2025 : crédit d'investissement pour le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église.**

La parole est donnée à la Municipale Laure Christin pour la lecture du préavis.

L'horloge de l'église constitue un élément patrimonial et fonctionnel important pour la commune. Le mécanisme actuel, installé depuis plusieurs décennies, présente des dysfonctionnements fréquents et nécessite des réparations conséquentes. Afin d'assurer la fiabilité et la précision de l'horloge, il est proposé de remplacer le mécanisme par un système moderne, tout en respectant l'esthétique et la valeur historique de l'installation.

Le remplacement est estimé à CHF 20'000.-, amortis sur 10ans.

#### Rapport de la Commission :

Le Président donne la parole à Yvette Morel, Présidente de la Commission de gestion pour la lecture du rapport.

Le rapport se concentre sur l'aspect financier et ne porte ni sur la pertinence, ni sur les montants pour effectuer ces travaux. Aux vues des liquidités de la commune, le financement de la dépense de CHF 20'000.- peut être absorbé par la trésorerie courante sans recourir à l'emprunt. La durée de l'amortissement est également adaptée à la situation.

En conclusion la Commission de gestion recommande aux membres du CG d'accepter le préavis tel que présenté.

#### Questions et remarques :

Le Président donne la parole aux conseillères et conseillers.

Danielle Roulier demande si le boîtier de réglage de l'horloge est concerné par cette rénovation

Julien Correvon répond par la négative, seules les aiguilles seront remplacées.

#### Votations :

Acceptations : 27    Refus : 0    Abstention : 1

Le Conseil Général de Cuarny,

- Vu le préavis de la Municipalité n°6/2025,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 20'000.- pour le remplacement du mécanisme de l'horloge de l'église.
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.
- D'autoriser un amortissement sur une période de 10 ans, la 1ère fois au budget 2026 pour un montant de CHF 2'000.-. Le compte 9143.06 est ouvert au bilan à cet effet.

- D'autoriser la Municipalité à attribuer à l'entreprise Mecatal la réalisation des travaux.

### **Point 7 : Préavis N°7/2025 : crédit d'investissement pour la création d'un caillebotis devant la porte de la déchetterie pour prévenir les inondations.**

La parole est donnée au Municipal Jérémie Cartier pour la lecture du préavis.

La déchetterie communale est régulièrement exposée à des risques d'inondation lors de fortes pluies. L'absence d'un système de drainage adéquat entraîne des accumulations d'eau et de boue dans la déchetterie pouvant endommager les installations et nécessitant l'intervention de tiers pour le nettoyage. La mise en place d'un caillebotis le long de la porte permettra d'améliorer l'évacuation des eaux.

Ces travaux sont estimés à CHF 20'000.- amortis sur 10ans.

#### Rapport de la Commission :

Le Président donne la parole à Yvette Morel, Présidente de la Commission de gestion pour la lecture du rapport.

Le rapport se concentre sur l'aspect financier et ne porte ni sur la pertinence, ni sur les montants pour effectuer ces travaux. Aux vues des liquidités de la commune, le financement de la dépense de CHF 20'000.- peut être absorbé par la trésorerie courante sans recourir à l'emprunt. La durée de l'amortissement est également adaptée à la situation.

En conclusion la Commission de gestion recommande aux membres du CG d'accepter le préavis tel que présenté.

#### Questions et remarques :

Le Président donne la parole aux conseillères et conseillers.

Nicole Bangert demande si le caillebotis sera relié aux eaux claires.

François Capt répond que ce caillebotis fonctionnera comme une grille.

Frédéric Leu précise que le caillebotis sera à l'extérieur du bâtiment et que le ruissellement potentiel des containers ne sera pas drainé par le caillebotis.

Pascal Schmid souligne le manque de précision sur les aspects techniques du caillebotis.

Jérémie Cartier explique que les CHF 20'000.- sont une enveloppe budgétaire ce qui n'implique pas que la totalité du montant soit dépensé. Les offres reçues confirment les estimations de la Municipalité. La grille sera conséquente pour absorber le débit important d'eau qui peut dévaler le chemin menant à la déchetterie et sera relié aux grandes conduites d'évacuation.

François Capt ajoute que le caillebotis devra supporter le poids des camions qui viennent chercher les différents déchets.

Francine Kayata-Dutoit, membre de la Commission de gestion dit que la Commission ne peut se prononcer uniquement sur les aspects financiers en déterminant si les finances de la commune permettent les travaux. Elle souligne que la Municipalité a le droit de dépenser CHF 20'000 sans obtenir l'aval du Conseil Général.

Le Syndic acquiesce et ajoute que la Municipalité ne peut pas commanditer des travaux sans savoir si le montant pour les réaliser peut être engagé. Les CHF 20'000 que la Municipalité peut dépenser sans en aviser le CG préalablement est gardé pour des cas d'urgence.

Il n'y a plus d'intervention.

### Votation :

Acceptation à l'unanimité

Le Conseil Général de Cuarny,

- Vu le préavis de la Municipalité n°7/2025,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 20'000.- la création de caillebotis devant la porte de la déchetterie pour prévenir les inondations.
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.
- D'autoriser un amortissement sur une période de 10 ans, la 1ère fois au budget 2026 un montant de CHF 2'000.-. Le compte 9143.07 est ouvert au bilan à cet effet.
- D'autoriser la Municipalité à compléter l'appel d'offres et à la réalisation des travaux.

### **Point 8 : Préavis N°8/2025 : crédit d'investissement pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison de commune et remise aux normes de son installation électrique.**

La parole est donnée au Municipal Julien Correvon pour la lecture du préavis.

La maison de commune est un bâtiment central pour la vie administrative et sociale. Elle héberge le congélateur communal qui est un consommateur incontestable d'électricité. Le chauffage du bureau communal et de la salle de commune est également électrique. La pose de panneaux photovoltaïques s'inscrit dans une démarche de transition énergétique et de réduction des coûts liés à la consommation électrique. Leur installation ne remet pas en cause une éventuelle rénovation du bâtiment à l'avenir. Par ailleurs, l'installation électrique, dont le tableau, sera remise aux normes en vigueur.

Les travaux sont estimés à 30'000 CHF amortis sur 25 ans.

### Rapport de la Commission :

Le Président donne la parole à Yvette Morel, Présidente de la Commission de gestion pour la lecture du rapport.

Le rapport se concentre sur l'aspect financier et ne porte ni sur la pertinence, ni sur les montants pour effectuer ces travaux. Aux vues des liquidités de la commune, le financement de la dépense de CHF 30'000.- peut être absorbé par la trésorerie courante sans recourir à l'emprunt. La durée de l'amortissement est également adaptée à la situation.

En conclusion la Commission de gestion recommande aux membres du CG d'accepter le préavis tel que présenté.

### Questions et remarques :

Le Président donne la parole aux conseillères et conseillers.

Francine Kayatha-Dutoit demande pourquoi l'amortissement est sur 25 ans.

Le Boursière, Fabiola John, répond que la durée de l'amortissement est prévue par MCH2.

Nicole Bangert demande combien de surface du toit sera couverte.

Julien Correvon explique qu'une étude sera conduite pour déterminer le besoin en KW du congélateur principalement afin de déterminer le nombre de panneaux solaires à installer pour couvrir cette consommation. En effet, bien que le bâtiment ne soit pas chauffé en été, le congélateur continue de fonctionner et en hiver la production d'électricité par les panneaux sera moins importante.

Nicole Bangert demande la confirmation que les panneaux solaires serviront à couvrir uniquement les besoins énergétiques du bâtiment.

Julien Correvon acquiesce et ajoute que pour l'instant il n'y a pas possibilité de stocker l'électricité produite. Une batterie coûte très cher et le bâtiment n'est pas assez utilisé (en plus du congélateur) pour que le stockage de l'électricité soit rentable. D'ici 2 ans environ, la commune aura un recul réel de la situation et pourra savoir si plus d'électricité est produite que consommée. Le cas échéant, elle pourra choisir d'investir dans une batterie qui sera calibrée sur le besoin réel du bâtiment et revendre le surplus.

Nicole Bangert souligne que cela signifierait une perte de potentiel si une partie du toit n'est pas couverte de panneaux solaires.

Julien Correvon explique que les panneaux solaires sont très chers et qu'il n'est pas utile d'en installer plus que ce qui est nécessaire.

Liliane Rochat rappelle que le nombre de véhicules électriques va augmenter et que les technologies évoluent notamment vers des systèmes bidirectionnels permettant à la fois de charger un véhicule avec l'énergie du bâtiment mais également de réinjecter l'énergie stockée vers le bâtiment.

Julien Correvon explique que ce système n'est pas mis en place et qu'à ce jour pour revendre un surplus d'électricité aux voisins proches il faudrait installer une CA (une installation électrique à courant alternatif). Cependant, cette dernière ne permettrait de fournir de l'énergie qu'aux bâtiments accolant directement la maison de commune.

Ismaël Berne demande si l'état de la charpente est connu.

Julien Correvon dit qu'à priori la charpente est en bon état mais que pour établir les offres le toit sera contrôlé.

Frédérique Leu, Syndic, ajoute que les CHF 30'000.- serviront à démarrer le projet et financer l'installation mais qu'il sera possible de discuter d'une extension ultérieurement.

Il n'y a plus d'intervention.

#### Votation :

Acceptations : 24    Refus : 0    Abstentions : 3

Le Conseil Général de Cuarny,

- Vu le préavis de la Municipalité n°8/2025,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 30'000.- l'installation de panneaux
- Photovoltaïques sur la maison de commune et remise aux normes de son installation électrique
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.

- D'autoriser un amortissement sur une période de 25 ans, la 1ère fois au budget 2026 pour un montant de CHF 1'200.-. Le compte 9143.08 est ouvert au bilan à cet effet.
- D'autoriser la Municipalité à compléter l'appel d'offres et à la réalisation des travaux

### **Point 9 : Préavis N°9/2025 : révision des statuts du SDIS.**

La parole est donnée à Julien Correvon pour la lecture du préavis.

Il commence par un bref rappel historique. L'association avait été créée en 2013, elle a beaucoup évolué depuis et ses statuts devaient être revisités. La première révision a démarré en 2020 et intégrait les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) comme nouveau but principal et la police du feu comme but optionnel. Ce dernier avait été proposé sur la base d'un sondage effectué en 2016 qui révélait que la moitié des communes membres était intéressée à bénéficier d'une prestation « police du feu » par le SDIS. La révision nécessitait l'approbation de toutes les communes membres du SDIS, or, lors de son passage en votation par les conseils communaux et généraux, 7 communes avaient refusé d'adopter les statuts. Une analyse approfondie des motivations de ces refus a été conduite. Il en est ressorti que toutes les communes étaient favorables à l'intégration des JSP, toutefois, il demeurait des divergences irréconciliables sur différents points comme la suppression de la contribution spéciale de la ville d'Yverdon-les-Bains de CHF 10.-/habitant·e et la majorité yverdonnoise au Codir. Le Codir a proposé un avenant aux statuts du SDIS afin d'intégrer les JSP comme but principal. En juillet 2023, les communes membres avaient accepté à l'unanimité cette nouvelle procédure.

Le Codir a poursuivi les analyses et proposé une nouvelle modification des statuts permettant une meilleure représentativité démocratique avec la suppression de la majorité yverdonnoise au Codir, et le changement du calcul du nombre de voix des communes qui équivaut désormais au nombre d'habitant·e·s dans la commune au début de chaque législature ; initialement le nombre de voix correspondait aux nombres d'habitant·e·s dans la commune lors de son adhésion.

La nouvelle proposition met en conformité plusieurs éléments juridiques (par exemple l'absence d'un plafond d'endettement ou l'attribution de la présidence à Yverdon-les-Bains).

Finalement, la police du feu figurera comme but optionnel du SDIS et les communes membres peuvent choisir si elles souhaitent adhérer à ce but.

### **Rapport de la Commission :**

La parole est donnée à Christian Roulier pour la lecture du rapport de la Commission permanente.

Le rapport souligne que Julien Correvon a conduit un travail approfondi sur la transmission des données personnelles et celles-ci sont conformes aux directives en vigueur à l'état de Vaud.

La commission a étudié la proposition des statuts du SDIS, en a conclu que celle-ci tenait comptes des remarques exprimées dans le rapport du 24 mars.

Le rapport se conclut sur la recommandation de la commission permanente d'accepter le préavis n°9/2025.

### **Questions et remarques :**

Aucune intervention.

### **Votation :**

Acceptations : 21    Refus : 1    Abstentions : 5

Le Conseil Général de Cuarny :

- Vu le préavis municipal n° 9/2025 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Ayant pris connaissance du rapport de la Commission permanente ;

décide :

- Article 1 : Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.
- Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État, mais au plus tôt le 1er janvier 2027.

### **Point 5 : Communications de la Municipalité**

Le Président donne la parole à la Municipalité.

#### **Mise en conformité du réseau d'eau :**

La parole est donnée à Jérémie Cartier, Municipal en charge de l'eau potable. Il indique que le projet de mise en conformité du réseau d'eau avance et que deux variantes principales vont être chiffrées.

Il est notamment envisagé d'avoir un réseau de captage séparé des différentes sources qui seraient ensuite collectées puis traitées en rénovant la station de pompage afin d'y retirer les micropolluants (dont les résidus de Chlorothalonil) et de relier le Clos du Moulin au réseau afin que l'entier du village puisse bénéficier de la distribution d'eau des sources.

Par rapport au financement, sous réserve que l'OFCO certifie que l'eau soit potable au robinet, le tarif est estimé entre CHF 40-50cts/m<sup>3</sup>. Afin de rendre le compte stable, équilibré et répondre à l'exigence d'autofinancement, il est nécessaire d'augmenter les recettes et/ou de diminuer les frais. Le coût direct de l'eau à ce jour est élevé en raison de l'achat de l'eau de Sagenord. Si ce tarif peut être diminué grâce à l'approvisionnement par les sources, il reste cependant nécessaire de considérer l'amortissement de la remise en conformité du réseau. En conséquence, la Municipalité a fait une demande d'augmentation du tarif auprès de M. Prix, néanmoins obtenir une réponse à cette demande prendra encore un peu de temps.

Jérémie Cartier fait le parallèle avec la gestion des déchets dont le compte doit également être autofinancé ; il y a peu de moyen d'optimiser les frais à ce jour et la Municipalité n'a pas d'autres moyens que d'augmenter la taxe si la commune souhaite garder ce niveau de prestation.

Pierre-Alain Roulier demande si la conduite de purge installée il y a une quinzaine d'année, pour rejoindre le réseau Sagenord est encore en service à ce jour.

Jérémie Cartier lui répond que la conduite a été fermée cette année. Même si cela représente une petite économie, le conduit reste nécessaire pour purger la conduite qui permet d'approvisionner le village au réseau de Sagenord et le contrat avec Sagenord fait mention d'un achat minimum de 2600m<sup>3</sup> qui correspond plus au moins au besoin d'eau de cette purge.

#### **École - Horaire continu :**

Laure Christien, Municipale en charge des écoles explique que les élèves de 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> année ont désormais un horaire continu deux jours par semaine afin de permettre une meilleure utilisation des salles spéciales (musique, dessin, science). Durant les journées continues, la pause de midi dure 1h à la place de 2h. Une cantine a été ouverte afin de

proposer des repas fournis par la fondation Safir, aux enfants qui ne peuvent pas rentrer à midi. Des fours micro-ondes sont également disponibles. Le montant des repas se situent entre CHF 8.- et 12.- et une contribution de CHF 1.- est demandée aux élèves qui apportent leur repas afin de couvrir les frais liés à la surveillance des locaux et de la cour d'école pendant la pause. La cantine accueille tous les élèves de la 7<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année qui souhaite y manger à midi. Afin de faciliter l'organisation et le paiement une application a été mise en place.

#### École - Infrastructure scolaire :

Une mise à l'enquête a été déposée pour la construction d'un centre sportif scolaire et le développement d'une site scolaire complet. Dans l'attente de ce site et puisque les prévisions pour la rentrée 2027 annoncent un nombre insuffisant de salles disponibles il est envisagé de réhausser le bâtiment En Brit 1 pour accueillir 4 nouvelles salles de classe.

#### École - Optimisation des postes :

Laure Christin continue en rappelant que le coût par élève augmente chaque année. Dans cette situation il est nécessaire d'optimiser le fonctionnement au sein des 10 communes membres. Un groupe de travail a été formé afin d'étudier les différents scénarios proposés pour stabiliser les coûts.

#### **Point 6 : Interventions individuelles.**

Le Président donne la parole aux conseillères et conseillers.

#### STEP - Nouvel aérateur et économie d'énergie :

Pierre-Alain Roulier demande si l'économie d'électricité prédite par le changement de l'aérateur de la STEP a pu se vérifier.

François Capt, Municipal en charge de la STEP annonce déjà une nette différence, le bilan sera fait lorsqu'une année entière se sera écoulée depuis l'installation. Il souligne que l'aérateur tourne généralement à un régime très bas et s'adapte au besoin en oxygène de la biologie.

#### Route - Projet de sécurisation de la Route Cantonale 407 complémentaire secondaire :

Julie Bize demande des nouvelles du projet de sécurisation de la route.

François Capt, Municipal en charge des routes, explique que le projet sera présenté au printemps 2026. Il explique que la Route Cantonale 407 complémentaire secondaire est une voie de délestage pour les convois exceptionnels et convois lourds spéciaux (camion lors de travaux, transfert de wagons accidentés, ...) ainsi que pour les véhicules d'intervention d'urgence (accidents sur l'autoroute). Ainsi, la Commune peut mettre des indicateurs visuels pour tenter de limiter les excès de vitesses et augmenter l'attention des conducteurs et conductrices, mais ne peut pas créer des infrastructures qui limiteraient la fluidité du passage. François Capt annonce déjà que les bandes longitudinales pour piétons (le marquage faisant lieu de passage piétons) seront rallongées des deux côtés de la route. La zone de l'école sera également mieux indiquée grâce à la signalisation au sol et par une signalisation verticale. Les priorités de droites pourront rester. Le dossier est dans les mains de la DGMR. Un comptage de véhicule sera refait dans le courant de l'année afin d'être mis à jour, le dernier datant de 2020.

Ariane Briand demande si les priorités de droite pourraient être annoncées par des panneaux.

François Capt répond que ceci est possible, cependant il met en doute l'efficacité réelle du panneau ; ceci ne changera pas le comportement des personnes qui ne font pas attention au marquage au sol. Il ajoute que le nombre de véhicules passant trop vite dans le village a diminué ; aucune amende n'a été émise lors de la dernière pose du radar.

Alexandre Reimao demande s'il a été envisagé de faire passer la route à 30km/h.

François Capt explique que la commune a très peu de marge de manœuvre car elle est dépendante de ce que le canton décide pour les routes, bien que les installations et l'entretien soient à la charge de Cuarny.

Le Syndic ajoute que la Municipalité va faire le maximum dans ce que le canton autorise à mettre en place. Le 30km/h ne sera pas mis en place avant la fin du comptage sur une année. Il serait peut-être possible de mettre un secteur à 30km/h mais certainement pas l'entier du village. De plus, le choix de ce potentiel secteur dépendrait également des prérogatives du canton.

#### Prochaine législature 2026-2031 :

Le Président rappelle qu'il ne se représentera pas pour la prochaine législature 2026-2031 et que la secrétaire Michèle Gendroz arrêtera également. Les personnes intéressées par ces postes sont invitées à les contacter.

#### La famille Briand fête leur 30 ans dans le village :

Pierre Briand raconte être arrivé avec sa femme Ariane et leurs quatre enfants il y a 30 ans. À l'occasion de cet anniversaire il remercie la Municipalité, les membres du Bureau du Conseil, les personnes du secrétariat et toutes celles qui œuvrent dans l'ombre, pour leur travail qui assure ce bon fonctionnement de la commune. Il remercie également tous les habitants et toutes les habitantes de Cuarny pour ces 30 magnifiques années.

Il n'y a plus d'intervention.

Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacune et chacun. Il clôt la séance à 22h<sup>09</sup>.

Pour le Bureau

Le Président  
Raymond Morel

La secrétaire  
Michèle Gendroz